



Centre de Formation Privé
Petite Enfance
03.28.29.15.36
thalass.sun.dk@gmail.com

Formation Diplômante

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Formation accélérée
en 10 mois

Durée de la Formation :

- 10 mois
Calendrier détaillé joint en annexe
- Rentrée en Septembre

Le public concerné :

- Niveau 3ème.
- Titulaire d'un diplôme de CAP - BEP - BP ou BAC général, professionnel ou technologique.

Modalités d'Inscription :

- Présélection sur dossier d'inscription
- Entretien individuel

Financement de la formation :

Les possibilités de financement sont nombreuses :

- Financement personnel,
- CIF (Congé Individuel de Formation)
- CPF (Compte Personnel de Formation)
- Pôle Emploi, OPCA, FHTT
- FAFCEA
- Etc...

Contact :

2, Place des Martyrs de la Résistance
59240 Dunkerque

Téléphone : 03.28.29.15.36 /

06 22 39 14 97

thalass.sun.dk@gmail.com

www.thalass-sun-dunkerque.com

Objectifs de la Formation :

Le CAP « Accompagnant éducatif petite enfance » diplôme de niveau 5, permet à son titulaire d'être professionnel qualifié peuvent exercer son activité auprès d'enfant de moins de 6 ans. En collaboration avec d'autres professionnels, dans le respect des besoins, du rythme, des capacités, des difficultés de l'enfant et des attentes des parents. Il propose un accueil et un accompagnant adapté et de qualité.

Le titulaire de CAP « Accompagnant éducatif petite enfance » peut exercer :

En école maternelle : assistance pédagogique au personnel enseignant ; activités de remise en état des matériaux et locaux. En établissement jeune enfant (EAJE) : participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique.

En accueil individuel (domicile des parents, à son domicile et en MAM) : négociation du cadre de l'accueil organisationnel et contractuel ; sécurisation des espaces de vie de l'enfant ; entretien du logement, des équipements du matériel ; élaboration des repas. En accueil collectif de mineurs (ACM).

Le titulaire du CAP « Accompagnant éducatif petite enfance » peut de façon générale :

- Proposer des activités d'animations et d'éveil
- Assurer les soins quotidiens
- Travailler en collaboration avec les parents

Le CAP « Accompagnant éducatif petite enfance » est un 1^{er} niveau d'un parcours de formation dans le secteur Sanitaire et Sociale.

Il permet à l'accès à d'autres formations.

Le titulaire du diplôme permettra également :

- A se présenter au concours de la fonction publique territoriale : ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles)
- De Suivre la formation d'Auxiliaire de Puériculture après un concours d'entrée, de Suivre la formation conduisant au Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes enfants (il faut justifier de trois ans d'expérience dans le secteur de la petite enfance).

Le Programme de Formation

Notre formation permet à nos élèves de préparer l'examen officiel du CAP Accompagnant éducatif petite enfance (diplôme d'État de niveau V), et suit en tout point le référentiel défini par l'Éducation Nationale.

Le référentiel proposant un socle commun et des modules spécifiques : le développement et le besoins de l'enfant, les besoins spécifiques de l'enfant en situation de vulnérabilité ou handicap, le réglementation, le travail en équipe, la prévention des risques, la santé, la sécurité au travail.

Programme détaillé du CAP : 500 heures

Le nouveau CAP sera découpé en 6 unités :

Socle commun à tous les lieux d'exercice et à tous les contextes professionnels

EP1

Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne
Inscrire son action dans le réseau des relations enfants-parents-professionnels

EP2

Module EAJE
Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant : micro-crèches, haltes-garderies
Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique
Module Ecole Maternelle
Assistance pédagogique au personnel enseignant
Activités de remise en état des matériels et locaux

EP3

Module Accueil individuel
Domicile des parents, de l'assistante maternelle ou Maison d'Assistantes Maternelles
Négociation du cadre de l'accueil organisationnel et contractuel
Sécurité des espaces de vie de l'enfant
Entretien du logement, des équipements et du matériel
Elaboration des repas

EP 1 : Accompagner le développement du jeune enfant

Compétence 1 : Recueillir les informations : S'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte

Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel

Déterminer le degré de développement et d'autonomie de l'enfant

Identifier les ressources et les contraintes techniques de son intervention

Compétence 2 : Adopter une posture professionnelle adaptée

Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention

Prendre en compte les dimensions de santé et de sécurité au travail

Adopter un regard critique sur sa pratique professionnelle

Compétence 3 : Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné

Adapter et aménager un espace favorable à l'activité libre pour enfant

Compétence 4 : Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant

Préparer et animer l'activité d'éveil

Compétence 5 : Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages

Dispenser des soins liés à l'hygiène corporelle, à l'alimentation, à l'élimination et au sommeil de l'enfant

Compétence 6 : Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

Repérer des signes d'altération de la santé et du comportement : maladie, malaise, maltraitance

Participer à l'application des protocoles d'urgence

Participer à l'application du Protocole d'Accueil Individualisé

EP2 : Exercer son activité en accueil collectif

Compétence 1 : Établir une relation sécurisante avec l'enfant

Communiquer avec l'enfant de manière appropriée et participer à l'acquisition du langage

Compétence 2 : Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement

Adapter sa communication avec la famille en fonction du projet d'accueil

Inscrire son travail au sein d'une équipe pluriprofessionnelle

Compétence 3 : Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant

Installer et remettre en état un espace destiné à une activité pédagogique et participer à sa réalisation

Participer à la sécurisation des récréations et des sorties pédagogiques

Module :

EAJE + école

EP3 : Exercer son activité en accueil individuel

Compétence 1 : Organiser son travail

Planifier ses activités de travail

Identifier les attentes des parents

Suivre l'état des stocks

Compétence 2 : Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant

Mettre en œuvre les techniques d'entretien

Compétence 3 : Élaborer des repas

Concevoir des repas

Préparer des repas en milieu familial

Servir un repas en milieu familial

Module :

Accueil individuel

Le référentiel des activités professionnelles :

Les stages ou PFMP (Périodes de Formation en Milieu Professionnel).

- Le candidat doit être majeur et avoir ses vaccins obligatoires à jour.
- Chaque stage devra fournir une attestation.
- La totalité des stages doit correspondre à 16 semaines à temps plein (35h) soit 560h.
- Les stages peuvent avoir lieu uniquement en : école maternelle, pouponnière, établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE), chez un(e) assistant(e) maternel(le), en maison d'assistants maternels (MAM), accueil collectif de mineurs (ACM) ou avec un organisme de garde d'enfants de moins de 3ans.
- Le candidat devra faire 8 semaines en collectif : ACM (moins de 6 ans), EAJE, pouponnière ou école maternelle.
- Et 8 semaines comme garde d'enfant à domicile (auxiliaire parentale), en MAM, chez un(e) assistant(e) maternel(le) ou éventuellement en EAJE.
- Dans tous les cas le référent devra avoir lui-même un CAP petite enfance ou un DEAP (Diplôme d'auxiliaire de puériculture) que ce soit l'assistant(e) maternel(le) ou le tuteur de l'organisme de garde d'enfant.

Déroulement des épreuves à l'examen

EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant (coefficient 7)

- (coef 6) Épreuve orale de 25 minutes : Présentation de deux fiches (5 minutes) puis entretien avec deux jurés.
- Une fiche sur un soin (visage, change de couche,...), l'autre sur l'accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages et découvertes (jeu libre, activité d'éveil,...).
- Chaque fiche présentera le contexte et la description des étapes.
- Un stage de 4 ou 12 semaines en EAJE ou 4 semaines chez un(e) assistant(e) maternel(le) ou en garde à domicile avec un enfant de moins de 3 ans est obligatoirement pour passer l'épreuve.
- (coef 1) Epreuve écrite de 1heure : PSE (Prévention Santé Environnement)

EP2 : Exercer son activité en accueil collectif (coefficient 4)

Epreuve écrite de 1h30

- Un stage de 4 semaines ou une expérience professionnelle d'au moins 12 semaines en école maternelle, EAJE ou ACM (moins de 6 ans) est obligatoire pour passer l'épreuve.

EP3 : Exercer son activité en accueil individuel (coefficient 4)

- Epreuve oral de 25 minutes : Présentation (5minutes) puis entretien avec deux jurés.
- Temps de préparation éventuel 1h30
- L'exposé oral se basera sur un dossier avec un document et images qui présenteront un projet d'accueil en 5 pages maximum.
- Les assistants (es) maternel (le)s et auxiliaires parentales peuvent présenter un projet d'accueil réel basé sur leurs expériences.

Modules optionnels

Préparation concours ATSEM ou auxiliaire de puériculture : 121 heures

- Connaître l'environnement professionnel
- Préparation à l'épreuve écrite de QCM du concours
- Préparation à l'oral du concours

TABLEAU RECAPITULATIF DES EPREUVES

Epreuves	Unités	Coefficient	Mode	Durée
Unités professionnelles				
EP1 Accompagner le développement du jeune enfant	UP1	7	Ponctuel écrit et Oral	1 h 00 (écrit PSE coef 1) 25 minutes (oral coef 6)
EP2 Exercer son activité en accueil collectif	UP2	4	Ponctuel écrit	1 h 30 ⁽²⁾
EP3 Exercer son activité en accueil individuel	UP3	4	Ponctuel oral	25 minutes
Unités générales				
EG1 Français et histoire-géographie	UG1	3	Ponctuel écrit et oral	2 h 15
EG2 Mathématiques-sciences	UG2	2 ⁽¹⁾	Ponctuel écrit	2 h
EG3 Education physique et sportive	UG3	1	Ponctuel	